



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU du lundi 19 mars 2018 à la Maison des Associations à Grans

Table des matières

Table des matières	1
Décisions à prendre.....	2
Programmation de certains films	2
1.1 Dynamisme associatif.....	2
Assemblée générale	3
Convention avec la mairie	3
Le budget.....	3
Le Jeune réalisateur	3
Organisation du régional	3
Le Jury.....	3
Repas.....	4
Transport.....	4
Invités.....	4
Communication	4
Badges d'accès au plateau.....	4
Buvette.....	4
Le programme.....	5
La projection	5
Expo Photos.....	5
Les prix.....	5
Le prix du public	5
Diplômes et trophées	5
Animation de la soirée	5
Palmarès	5
Points divers	6
Cartes de membres.....	6
Jugement des rencontres.....	6
Unica.....	6

Etaient présents :

Alain **Boyer**, Jeanne **Glass**, Daniel **Caracci**, Guy **Capuano**, Jean-Pierre **Droillard** et Claude **Kies**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU du lundi 19 mars 2018

Jean Pierre Droillard qui devait me remplacer lors de ces rencontres en cas de mon indisponibilité était présent. Il a d'ailleurs accepté, à notre plus grande joie, d'être membre à part entière du bureau de l'UMCV.

Décisions à prendre

Programmation de certains films

Alain rappelle le contexte du timing du régional décidé lors de l'AG 2017 :

- Améliorer la qualité des films projetés par la projection de films "open" primés
- Aérer la programmation
- Mettre en place un quota temps par club
- Mettre en place un manifestation parallèle (exposition Photo, concours d'affiche, etc)

On a des soucis avec certains films :

Pays d'Apt en Vidéo présente 1 film de 52 mn Doit-on l'accepter hors-concours.

Un film du Camap de Montpellier Nîmes "Terre et Art" qui a 5 auteurs alors qu'un seul est inscrit. Or, l'article 1 du règlement intérieur précise que tous les réalisateurs doivent être inscrits. Les autres régions font un peut ce qu'ils veulent car il y a plusieurs poids et plusieurs mesures: A Paris et dans l'Est.

La question de fond est : Doit-on respecter à la lettre le règlement Intérieur, sachant qu'il est basé sur le règlement du Concours National. On rencontre un souci de qualité sur quelques films.

JP Droillard : Il ne faut pas s'écarter trop du règlement. On peut être légèrement tolérant sur 1 à 3 mn, mais pas quand on approche le double.

A. Boyer : Le souci est que l'on veut attirer des membres, et que l'application stricte du règlement risque d'être mal comprise.

Jeanne Glass : On pourrait demander de raccourcir ?

Claude Kies est contre le film de 50 mn car cela dépasse trop. Dans tous les cas, il faut appliquer le règlement au plus près, quitte à le modifier si on décide que cela est trop strict.

Décision du CA :

Il est décidé de ne pas accepter le film de 52 mn de Pays d'Apt en Vidéo, conformément à notre règlement.

On accepte les films multi-auteurs en l'état, car après contrôle on s'aperçoit qu'il y a d'autres cas. Il est trop tard pour enclencher une remise en cause.

Un relevé complet de toutes les petites dérives sur la durée, la carte des réalisateurs, le format et tous les autres points va être faite. Elles seront communiquées à tous les clubs en leur précisant que l'application du règlement sera plus stricte en 2019.

1.1 Dynamisme associatif

Deux clubs sont nominés :

1. CCC Cannes
2. Camap Montpellier

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU du lundi 19 mars 2018

Décision du CA :

Le prix est accordé au "CCC Cannes" lié à l'effort fait sur le recrutement de nouveaux membres.

Assemblée générale

Actuellement, l'Assemblée Générale se tient au moment des rencontres. La présence des membres est très faible et il y a trop de procurations.

Doit-on conserver ce principe ou la décaler sur une autre réunion du CA élargi, qui serait suivi de l'AG. On y gagnerait en participation et cela dégagerait du temps pour les rencontres.

Décision du CA :

On supprime l'AG à l'occasion des rencontres 2018. Elle sera programmée en fin d'année (Octobre 2018 ?) en même temps que la réunion du CA élargi. La date exacte reste à définir.

Des questions sur le fonctionnement de l'UMCV et de la FFCV pourront être posées à l'occasion du régional. Les questions sont à transmettre au président Alain Boyer avant le régional.

Ne pas oublier le site Internet de l'UMCV qui est un vecteur de communication et d'information et qui peut également être utilisé en permanence

Convention avec la mairie

Alain Boyer a rencontré la mairie le mardi 13 février 2018 pour l'organisation du Festival « Courts dans le vent ».

Il représentait l'UMCV d'une part, et l'association « Les amis du festival courts dans le vent » d'autre part, ainsi que l'Association des Amis du Festival « Courts dans le vent » d'une autre part.

Il a signé la convention avec la mairie qui s'engage à maintenir en 2018 les mêmes prestations qu'en 2017, y compris le défraiement du jeune réalisateur. Voir ci-dessous les détails à chaque rubrique.

Le budget

La subvention 2018 de la mairie aux amis du festival sera de 500€ plus la subvention CPA de 2 000 €.

Budget 500 € la mairie et 2 000 € la CPA.

Les amis sont reconnus Association culturelle de la Communauté du Pays d'Aix.

Le Jeune réalisateur

La mairie prend en charge les frais de déplacement, hébergement et repas du jeune réalisateur (Convention).

Organisation du régional

Le Jury

Le Jury est constitué comme décrit ci-après :

Président

- **Jean Claude MICHINEAU**, Président de la 4ème région FFCV

Membres

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU du lundi 19 mars 2018

- **Serge MICHEL**, Vice Président du CICT
- **Francine CHICH**, Présidente de l'URP PACA
- **Michel GRAVIER**, Réalisateur Té Vé Oc
- **Jean Clerget**, Technicien Transfert

Repas

Vendredi soir, le repas est tiré du sac. La mairie fournit les assiettes, gobelets, couverts en plastique et le vin rouge et rosé.

Samedi midi et samedi soir, on garde le traiteur MAZA de "Plus belle la vie".

Le repas de midi est facturé 16,50 TTC. La participation des festivaliers est fixée à 18,00 €

Le repas du soir est facturé 33,00 TTC. La participation des festivaliers est fixée à 33,00 €

Comme l'an passé, un forfait festivalier est proposé à 42,00 € pour les repas de midi et du soir, soit une économie de 9,00 € sur les 2 repas.

Samedi soir, la mairie offre le verre de l'amitié (avant le repas et après le forum)

Claude prépare les tickets repas avec les badges, et en assurera la gestion en relation avec Alain qui prend les réservations et gère les chèques. Le fichier mit en place doit respecter une certaine mise en page pour optimiser la création des badges.

La mairie prend en charge les repas des élus et employés communaux mobilisés pour la manifestation (Convention)

Alain transmet à Alexandra une fiche de réservation de repas pour qu'elle puisse répondre à des demandes qui seraient faites par des habitants.

Transport

Alain récupère le président et son épouse

Invités

Les épouses des membres du Jury sont invitées par les amis du festival.

Communication

La mairie installe la banderole, fournit les affiches et le matériel de fléchage (convention).

Badges d'accès au plateau

La mairie organise le samedi 8 avril un concert salle Reine Jeanne. Les accès au plateau seront contrôlés. Alain a envoyé à tous les clubs un badge à mettre sur le pare-brise des voitures pour leur permettre l'accès au plateau. Le parking devant la salle Ste Victoire nous sera réservé avec affichage.

Buvette

Elle est assurée par le club de Salon de manière indépendante (avec Intermarché), comme l'an passé et donc hors-comptabilité UMCV, sachant qu'elle ne rapporte pas grand chose. Cela permet de simplifier l'organisation.

La mairie fournit la cafetière, le café, les gobelets et les touillettes. Penser à brancher la cafetière assez tôt car il faut au moins 2 H pour qu'elle soit opérationnelle. Alain propose de mettre en place un programmateur horaire. L'idée est retenue et acceptée par la Mairie.

Penser à acheter du thé et des biscuits.

Le jury est servi gratuitement à volonté. Le coût sera pris en charge par l'UMCV ou les amis .

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU du lundi 19 mars 2018

Le café étant offert par la mairie, il sera servi gratuitement et à tous les festivaliers.

Le programme

Le montage et la mise en forme du programme papier seront assurés par Alain Boyer et Claude Kies. Le programme est à fournir à la mairie avant le 31 mars 2018.

Diffusion faite le 20/3/2018

La projection

On utilise le nouveau projecteur et le nouvel écran.

Le club de Fos fournit le projecteur de secours, avec une lampe de rechange.

La mairie fournit et installe la sono branchée en stéréo

Expo Photos

URP 13 organise une exposition photographique sur le thème « Ouverture à l'international ».

La mairie fournit 10 grilles doubles (20 simples avec clips). Les photos sur cadre de 40x50cm seront exposées uniquement dans la salle Ste Victoire. Les cadres seront accrochés vendredi 6 à partir de 14H. On peut accrocher 2 à 3 cadres par grille simple.

Les prix

La mairie fournit:

- ☞ Un cadeau aux 5 membres du Jury (dont 1 dame) ainsi qu'un porte-document et la papeterie, les boissons et les biscuits.
- ☞ Un cadeau spécial au président du Jury et au président d'honneur (UNESCO UNICA)
- ☞ La coupe du Grand prix
- ☞ Un prix Jeunesse pour les enfants de la Marelle
 - L'URP 13 fournit un prix pour l'exposition photo
 - Serge Michel fournit un prix.
 - L'UMCV fournit tous les autres trophées

Le prix du public

Claude et Alice Kies s'en occupent comme d'habitude.

Il est décidé de s'affranchir des catégories. Il y aura donc 3 diplômes + 3 lots appelés Dauphin d'or, Dauphin d'argent et Dauphin de Bronze.

Diplômes et trophées

Alain s'occupe de l'impression avec la nouvelle imprimante qui avait été étrennée en 2017.

Diplômes prêts 26/3/2018 et trophées étiquetés « VENTABREN 2018 »

Animation de la soirée

Rien de prévu.

Palmarès

Le palmarès devra être annoncé à 21h30 car c'est le seul créneau possible pour Christiane Oskanian qui ne pourra pas participer au repas de gala.

Points divers

Cartes de membres

Nous n'avons pas encore reçu les cartes de membres pour 2018. Les clubs se plaignent. Alain doit relancer le trésorier National.

Relance faite le 19/3/2018 par mail à Jean Marc Baudinat et Jean Claude Michineau

Bonjour

Lors de notre réunion de bureau de ce jour pour préparer nos rencontres régionales des 6 et 7 avril nous avons fait le point sur les problèmes rencontrés. Un concerne la numérotation des clubs et des adhérents. J'avais transmis le 16 février le mail ci dessous avec système de numérotation que nous avons mis en place en R8 et que je vous proposai de l'étendre à l'ensemble des régions.

Je n'ai à ce jour aucune réponse de votre part. Il devient urgent décider le système de numérotation et la fourniture des cartes.

Il se trouve qu'en faisant des recherches dans nos anciens documents pour faire une analyse de l'historique de nos effectifs en R8 , je suis tombé sur le document ci dessous établi en 2007 avec la numérotation établies à l'époque au niveau fédéral.

Quelle ne fut pas ma surprise de voir que la numérotation que je vous proposais était utilisée à cette époque.

On peut voir que les clubs commençait par le N° de la Région, puis du départ , puis un N° d'ordre probablement à l'ancienneté de l'adhésion dans la centaine 8, 801,802, 803 etc et que les individuels était numérotés de la même façon mais dans la centaine 0, 001, 002, 003

On peut voir en absence d'indication de N° de la part de la FFCV, le trésorier notait alors des XXX.

Comme quoi souvent à problème identique, solution identique amitiés

Jugement des rencontres

Réfléchir à la possibilité d'effectuer le jugement avant les rencontres, comme cela se fait déjà par ailleurs, ce qui simplifierait la tâche du public et des organisateurs.

Unica

Jeanne nous donne les dernières infos de l'UNICA.

Elections prochaines à Blansko (République tchèque) Elle est candidate.

Changement sur la sélection des films. L'auteur doit remplir un dossier. Il peut fournir une image de son film. Elle se demande qui s'occupe de la sélection française (Charles Ritter ?) qui a été retenue en septembre 2017 à Soulac.

Réponse prise sur la CR du CA FFCV du 10/2/2018 : Il n'y aura pas de jury spécifique pour la sélection à l'UNICA, mais les jurés devront être informés du caractère propre à cette sélection.

Les films sont à envoyer en mai 2018.

La séance est levée à 16 H 15